

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Libertés publiques et pouvoirs de police – Police Municipale)

Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-1 et 2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5,

Vu le Code de la Route et ses articles L 411-1 et R 411-8 et 25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 06 décembre 2011, modifiant l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'Arrêté Interministériel du 26 juillet 1974 approuvant le livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande présentée par l'association l'Entracte, à l'occasion du Festival de Sablé,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement sur le parking de la Tour et sur l'emplacement du bus Place du Champ de Foire à Sablé-sur-Sarthe, du MERCREDI 24 AOUT 2022 au LUNDI 29 AOUT 2022.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Du MERCREDI 24 AOUT 2022 à 13 h 00, au LUNDI 29 AOUT 2022 à 09 h 00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant parking de la tour, sur quinze emplacements, à Sablé-Sur Sarthe (ART 417-10 du Code de la Route) :

- Le stationnement est réservé aux véhicules de service de l'association l'Entracte.

ARTICLE 2 : Le car engagé par l'association l'Entracte sera autorisé à déposer et à prendre des passagers sur l'arrêt de bus situé Place du Champ de Foires, aux dates suivantes :

- JEUDI 25 AOUT 2022,
- VENDREDI 26 AOUT 2022,
- SAMEDI 27 AOUT 2022.

ARTICLE 3 : La signalisation relative aux présentes mesures sera fournie par les demandeurs et mise en place en conformité avec la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe du service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Cheffe du service de Police Municipale, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, aux organisateurs et publiée par voie de presse locale.

Sablé-sur-Sarthe, le 22 juillet 2022.

Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,
Mélanie DUCHEMIN